



« Si le Programme des intervenantes auprès des femmes avait existé alors que j'étais aux prises avec une situation de mauvais traitement, il m'aurait permis d'obtenir le soutien dont j'avais grandement besoin à mon lieu de travail et m'aurait aidé au cours du processus souvent intimidant d'obtenir un soutien dans ma communauté. »

—membre d'OSSTF/FEESO

au sujet du Programme des intervenantes auprès des femmes

« Les programmes comme celui des intervenantes auprès des femmes sensibilisent le milieu à la violence et permettent aux femmes d'être mieux en mesure de se sortir des situations violentes. »

—Barb MacQuarrie,

*Community Director of the Centre for Research and Education on Violence against Women and Children,
Western University.*

PROGRAMME DES

*intervenantes auprès
des femmes*

D'OSSTF/FEESO



Un soutien dans chaque district

LES INTERVENANTES

JOUENT UN

rôle de premier plan.



POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UN PROGRAMME DES INTERVENANTES AUPRÈS DES FEMMES?

OSSTF/FEESO croit que le syndicat a un rôle à jouer pour aider les femmes membres qui vivent des situations de harcèlement sexuel au travail, de violence entre partenaires intimes et de mauvais traitement. Les études démontrent qu'une travailleuse sur trois a vécu une situation de violence familiale au cours de sa vie et que 82 pour cent de ces travailleuses ont signalé que la violence familiale avait eu des répercussions négatives sur leur rendement au travail. Cette violence n'a pas lieu seulement à domicile. Cinquante-trois pour cent de ces travailleuses ont indiqué qu'elles avaient vécu des situations de violence à leur lieu de travail ou près de celui-ci. Trente-sept pour cent d'entre elles ont indiqué que cette violence avait eu des répercussions négatives sur leurs collègues de travail et que cinq pour cent d'entre elles ont perdu leur emploi en raison de la violence familiale.¹

QUE FONT LES INTERVENANTES AUPRÈS DES FEMMES D'OSSTF/FEESO?

Les intervenantes auprès des femmes ne sont pas des conseillères. Elles sont des bénévoles qui ont reçu une formation particulière et qui peuvent offrir du support aux femmes pouvant avoir besoin d'aide pour accéder aux soutiens en milieu de travail et aux services ou ressources communautaires. L'intervenante auprès des femmes peut :

- Offrir aux femmes membres des renseignements/ressources pour les appuyer alors qu'elles composent avec une situation de violence familiale/harcèlement
- Communiquer avec l'unité de négociation locale pour appuyer les femmes membres ayant besoin de soutiens en milieu de travail
- Aider les femmes membres à communiquer avec les organismes communautaires locaux qui peuvent les aider
- Fournir une intervention additionnelle aux femmes membres, au besoin
- Agir à titre de ressource pour les dirigeants de l'unité de négociation et du district sur les questions de violence et (ou) de mauvais traitement sexiste/sexuel et
- Fournir des renseignements/de la formation aux membres de l'unité de négociation/du district sur les questions de violence et (ou) de mauvais traitement sexiste/sexuel

COMMENT DEVIENT-ON UNE INTERVENANTE AUPRÈS DES FEMMES?

Les intervenantes auprès des femmes sont choisies par les districts au moyen d'un processus de candidature. Ensuite, OSSTF/FEESO offre une formation à l'interne. Ce programme s'inspire du travail d'organismes qui ont de l'expérience sur les questions de violence et offre des liens aux nombreuses ressources disponibles au sein du syndicat et dans la communauté. Le but ultime est de fournir à l'intervenante auprès des femmes d'OSSTF/FEESO les connaissances, les outils et la confiance nécessaires pour appuyer les femmes membres qui en ont besoin.

EN QUOI CONSISTE LE PROCESSUS DE CANDIDATURE?

1. Un appel sera lancé pour encourager les membres qui le souhaitent à remplir le formulaire de candidature et à le remettre à leur district.
2. Les districts passeront en revue les demandes et choisiront les membres qui recevront la formation pour devenir des intervenantes auprès des femmes. Chaque district choisira entre deux et cinq membres, selon la grandeur du district.
3. Les membres choisies assisteront à une conférence de formation à Toronto, les 24 et 25 avril 2020, toutes dépenses payées.
4. Une fois formées, les intervenantes auprès de femmes retourneront à leur district pour offrir un soutien aux membres de leur localité.
5. OSSTF/FEESO demande aux intervenantes auprès de femmes de s'engager au programme pendant au moins deux ans.
6. Un soutien continu sera offert, au besoin.

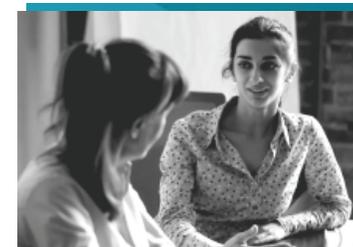
UNE INTERVENANTE AUPRÈS DES FEMMES EST

Une personne qui peut écouter et offrir de l'aide lorsqu'une femme membre :

- Est aux prises avec de la violence ou un mauvais traitement dans une relation intime
- Est victime de harcèlement sexuel au travail
- A besoin de ressources communautaires et (ou) de soutiens en milieu de travail

Une personne qui

- Écouter, croire, confirmer et aidera
- Respectera le caractère confidentiel
- Appuiera le droit d'une femme de prendre ses propres décisions
- Offrira des liens aux services communautaires
- Agira à titre de liaison entre les femmes et les dirigeants de leur syndicat



¹Wathen, C. N., MacGregor, J. C. D., MacQuarrie, B. J. avec le Congrès du travail du Canada. (2014). Le lieu de travail peut-il être sécuritaire alors que le foyer ne l'est pas (Can Work be Safe, When Home Isn't? Initial Findings of a Pan-Canadian Survey on Domestic Violence and the Workplace). London, ON: Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children.